

DOSSIER 2023

Formulaire PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Ce formulaire PEdT a été élaboré pour fournir aux membres de la commission départementale quelques éléments essentiels de la trame de votre projet

Il se compose de 4 parties outre les informations administratives et générales:

- Éléments de diagnostic de territoire
- Gouvernance et pilotage du projet
- objectifs éducatifs partagés et complémentarité/continuité éducative
- Evaluation envisagée (questionnements et démarche)

Les renseignements donnés doivent permettre de statuer sur la qualité de la démarche mise en œuvre en ce qui concerne ces 4 points.

C'est pourquoi il est important de renseigner avec précision ce formulaire et d'y joindre tous les éléments complémentaires demandés ou que vous jugerez utiles.

Des informations complémentaires sont notamment nécessaires pour préciser un PEdT élargi dont le public dépasse la tranche des 3- 11 ans, plus particulièrement en ce qui concerne le diagnostic, les objectifs éducatifs et l'évaluation.

Les comptes rendus du comité de pilotage mis en place lors de la préparation du PEdT pourront également être joints.

Les documents pour la campagne PEdT-Plan mercredi 2023 sont à renvoyer impérativement avant le 9 juin 2023.

Pièces obligatoires à joindre avec le dossier :

- Décision du conseil municipal ou communautaire entérinant la démarche PEdT et éventuellement Plan mercredi.
- Le calendrier hebdomadaire de la semaine scolaire et des activités périscolaires en cas d'OTS 4,5 jours.
- En cas de PEdT « étendu », joindre un document détaillé du projet permettant de mesurer les différents axes retenus en fonction des publics (dossier CTG par exemple).
- En cas de renouvellement de PEdT, joindre l'évaluation du projet précédent.

INFORMATIONS GENERALES

Le PEdT peut être conduit à l'échelle d'une seule commune ou concerner un territoire couvrant une intercommunalité. La convention peut être signée par la ou les communes concernées, ou par l'EPCI, suivant les compétences sollicitées.

Pour définir les signataires du PEdT, il est utile de se poser les questions suivantes :

Quelles sont les communes ou intercommunalités compétentes sur les temps et les publics concernés ? Si le PEdT concerne un accueil du mercredi, qui a la compétence sur cette structure ?

◆ Commune(s) ou EPCI portant le PEdT :

Aytré

◆ Élu(s) signataire(s) de la convention :

Elu référent (contact principal)

x Monsieur Madame
 NOM : LOISEL Prénom : Tony
 Fonction : Maire Président
 Adresse : Mairie Place des Charmilles
 CP : 17440 commune : Aytré
 Adresse @ : resp.politique.educ@aytre.fr

En cas de signataires multiples, contact principal pour échanges administratifs

Si plusieurs élus signataires, les énumérer en précisant leur nom (Madame/Monsieur), leur qualité (maire, président EPCI, etc.), leur collectivité :

-
-
-
-
-
-

◆ Organisation du temps scolaire (OTS) du PEdT : 4jours 4,5 jours

◆ Label Plan mercredi sollicité : OUI NON

Nombre d'annexes Plan mercredi jointes : 2

Citer les accueils du mercredi concerné(s) par le plan mercredi :
 SLEP (Accueils de loisirs) et Centre socio culturel (Local jeunes)

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

◆ Territoire concerné par le PEDT – Préciser les différentes communes participant au projet dans le cas d'une intercommunalité :

Ville d'Aytré

Indiquer le cas échéant les parties du territoire se situant en zone prioritaire (préciser type : REP/REP+ ou QPV, ZRR, etc.) :

Quartier Pierre Loti en quartier de veille (QPV il y a deux ans)

◆ Publics concernés par le PEDT

Préciser le nombre d'enfants suivant les publics concernés.

	NOMBRE
Enfants d'âge préscolaire (0-3 ans)	?
Niveau préélémentaire (3-6 ans) :	271
Scolarisés en élémentaire (6-11 ans) :	428
Niveau secondaire / 12-18 ans (le cas échéant)	394
Majeurs / 18-25 ans (le cas échéant)	?

Nombre total d'enfants
(et jeunes le cas échéant) concernés
par le PEDT :

1093
(Jeunes potentiellement concernés : 228)

STRUCTURES ET DISPOSITIFS EDUCATIFS DU TERRITOIRE

◆ Nombre d'écoles concernées (publiques et privées sous contrat) :

	Établissements Publics	Établissements Privés	Nombre total d'élèves pour ces écoles
Écoles préélémentaires	2		181
Écoles élémentaires	2		308
Groupes scolaires (préélémentaires & élémentaires)	1		90 + 120 = 210

◆ Dans le cas d'un PEDT étendu au public adolescent :

Nombre d'établissements du secondaire concernés :

	Établissements Publics	Etablissements Privés	Nombre total d'élèves pour ces établissements
Collèges	1	0	383

AR Prefecture

017-211706280-20230525-DEL09_250523-DE	Lycées (général professionnel,...)	0	0	
Reçu le 14/07/2023	Autres, précisez :			

Structures périscolaires et de loisirs dans le projet (renseigner les cases):

Organisation du hors temps scolaire	Nombre d'accueils organisés par la collectivité	Nombre d'accueils organisés par une association	Nombre d'enfants concernés	Commune(s) du lieu d'accueil
Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) lundi mardi jeudi vendredi		6	84 (matin) 216 (soir)	Aytré
Garderie périscolaire (non déclarée) lundi mardi jeudi vendredi	5		664 (95% des enfants scolarisés)	Aytré
TAP (pour les OTS 4,5 jours)*				
Accueil périscolaire du mercredi		2	150	Aytré
Accueils adolescents (locaux jeunes) ou/et Accueils de jeunes		1	45 (12-15 ans) 13 (16-25 ans) Total : 58	Aytré (<i>mercredi et vendredi sur temps scolaire</i>)
Accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances)		3	Hiver 91 Printemps 93 Eté 146, automne 120	Aytré

* joindre le calendrier hebdomadaire de la semaine scolaire et des TAP en cas d'OTS à 4,5 jours par semaine

◆ Associations du territoire impliquées dans le PEdT

Nom de l'association	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)	Modalités d'implication dans le projet
Centre socio culturel SLEP CCAS Aytré Rugby Grand Large (association de quartier)	Sport, culture, jeunesse, petite enfance, enfance, sciences, citoyenneté, prévention...	Gestion de lieux d'accueil, d'actions (convention, DSP), animations ponctuelles. Participation aux instances du PEDt (Copil, Cotech)

◆ Organismes locaux et établissements publics et privés impliqués dans le PEdT

Nom de la structure	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)	Modalités d'implication dans le projet
Ecoles (5) Collège Immobilière atlantic aménagement	Enseignement, bailleur social,	Continuité éducative (liens quotidiens), participation au Copil et aux Cotech.

◆ Dispositifs, réseaux et services sur le territoire (cocher les cases)

CTG (même si en cours d'élaboration)	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme de réussite éducative (PRE)	<input type="checkbox"/>
Contrat de ville	<input type="checkbox"/>	Études surveillées, études dirigées	<input type="checkbox"/>
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	<input checked="" type="checkbox"/>	Dispositifs de soutien à la parentalité	<input checked="" type="checkbox"/>
Promeneurs du Net	<input checked="" type="checkbox"/>	Enseignements artistiques spécialisés	<input checked="" type="checkbox"/>
Structure d'Information jeunesse	<input type="checkbox"/>	Projet territorial d'éducation artistique et culturelle	<input type="checkbox"/>
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre:	<input type="checkbox"/>

◆ Un diagnostic de territoire concernant la dimension portant sur la dimension enfance et/ou jeunesse a-t-il été réalisé au cours des 3 dernières années? OUI NON

- Si oui, a-t-il été utilisé pour le PEdT ? OUI NON

Si le PEdT porte sur un public étendu (au-delà de la tranche 3-11 ans) il conviendra de joindre un document détaillé présentant le diagnostic réalisé, les axes retenus et la démarche d'évaluation du projet.

GOVERNANCE ET PILOTAGE DU PEdT

Il est nécessaire de prévoir une gouvernance du PEdT sous l'autorité de la collectivité. Cette gouvernance est assurée par une coordination technique et pédagogique du projet et par un comité de pilotage composé des différents acteurs éducatifs locaux régulièrement réuni.

◆ **Coordination technique et pédagogique du PEdT assurée par :**

Prénom et NOM : Franck BASCOU

Fonction : Responsable de la politique éducative

Structure de rattachement : mairie d'Aytré

Adresse : Maire place des Charmilles 17440 AYTRE

Téléphone : 05 46 30 19 90 / 06 18 75 44 09

Adresse électronique : resp.politique.educ@aytre.fr

◆ **Structure de pilotage :** *(cocher les acteurs invités et les participants)*

COMPOSITION	INVITATION	PARTICIPATION (présence au comité de pilotage)
coordonnateur du PEdT	X	X
élus de la collectivité	X	X
Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant	X	X
Directeur(s) d'école	X	<input type="checkbox"/>
Directeur(s) des accueils collectifs de mineurs	X	X
Parents d'élèves	X	X
Associations locales (sportives ou culturelles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partenaires institutionnels (CAF,...)	X	X
Principaux de collège, Proviseurs lycées,...	X	X
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Nombre de réunions annuelles du comité de pilotage : 3 ou 4

➤ Le PEdT a-t-il été défini en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs ?

X OUI NON

Si non préciser pourquoi :

◆ Précisez les modalités de pilotage (commissions techniques, commissions thématiques, coordinations pédagogiques, etc.) :

Coordination, gestion administrative et animation par le Responsable de la politique éducative.

AXES DE TRAVAIL ET ACTIONS

◆ Besoins (des enfants, des familles) constatés par les différents acteurs et issus du diagnostic

Diagnostic en cours de réalisation.

◆ Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT (par exemple le transport scolaire, les locaux, encadrement, formation, etc.) :

Soutien à la formation (BAFA) et mise à disposition de locaux supplémentaires en cas de besoin.

◆ Objectifs prioritaires du PEdT définis par le comité de pilotage :

Le Copil a déterminé 5 thématiques prioritaires (Petite enfance, Enfance-Jeunesse, Accompagnement à la parentalité, Accès aux droits et Animation de la vie locale).

Les réunions des Cotech démarrées en novembre 2022, sont chargées d'établir le diagnostic de la commune, de définir les attentes, les besoins sur la commune et de déterminer les priorités d'actions. Le COPIL se positionnera alors sur la priorisation des actions à mener sur les différentes thématiques.

◆ Comment concrètement votre PEdT met-il en œuvre la continuité éducative pour les enfants et garantit-il les liens entre les acteurs éducatifs ? :

La continuité éducative se met en place via une communication quotidienne entre le service Education de la mairie, les directeurs d'écoles, la principale du Collège (et le CPE) et les structures en charges du périscolaire (SLEP et Centre socio culturel).

La communication se fait de manière intelligente, au cas par cas, en fonction des situations problématiques par des temps informels et de manière plus formalisée dans la réception conjointe de parents (école, mairie et périscolaire) ou l'organisation de réunions d'échanges comme les Cotech du PEdT (Enfance-jeunesse, parentalité) ou les groupes de veille (primaire et collège).

◆ Les actions et activités proposées ou envisagées ont pour objectif de développer :

Thématiques		Actions, projets mis en place (<i>préciser</i>)	Opérateurs ou partenaires
Citoyenneté, égalité, laïcité, Vivre ensemble	x	Tous en fête, Expositions 9-13 ans Moi Jeune Citoyen, Mois de la famille	Multipartenaires, CSC CDA Collège, Slep CSC
Éducation à l'environnement	x	Classes du dehors, potagers	Ecoles, mairie (service espaces verts), Slep
Sport pour tous/ Valeurs du sport	x	Educateurs sportif dans les écoles (rencontres sportives inter écoles en lien avec le collège, 13 pratiques sportives proposées en 2022-23) Aytré en sport (nouveau) Drôle de gym et accro –sport pour 3/6 ans	Mairie, écoles, collège Clubs de sports, CSC, SLEP, Mairie (co pilotage club de rugby et mairie) Slep
Éducation à la santé	<input type="checkbox"/>		
Usage éclairé des médias et du numérique	x	Prévention des écrans Numérique éducatif, robotique	Collège, Association charnière Slep, CDA
Éducation artistique, culturelle	x	Ateliers culturels et musical Ecole de danse et de musique	Slep mairie
Éducation scientifique	x	Avec Petits débrouillards	Slep
Autonomie, initiative	x	Séjours, sorties	Slep, CSC (local jeunes)
Autre (préciser)	x	Sorties familiales , soirée jeux (ludo)	Slep

EVALUATION DU PROJET

◆ Éléments prévisionnels de bilan/évaluation du PEdT :

➤ Principaux critères quantitatifs et qualitatifs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Axes sur lesquels l'évaluation va principalement porter (on peut réinterroger le pilotage ou l'organisation, les intentions éducatives, la coéducation, la participation,...)	Actions à évaluer et les questions posées –	Critères d'évaluation envisagés	Méthodologie d'évaluation prévue,
Pilotage	Coordination des partenaires	Nombre de partenaires présents aux réunions	Participation suivie des partenaires
Continuité éducative	Liens entre les différents temps de l'enfant (relation aux partenaires)	Efficacité du partenariat	Résolution des incidents
Liens /écoute Partenaires - mairie	Qualité de la relation partenariale	Nombre de rencontres/rdv Engagement financier Pertinence de la relation	Quantitatif Evolution de l'engagement Qualité de la relation

➤ Précisez le calendrier d'évaluation envisagé sur la temporalité du PEdT

Tout au long de l'année, au travers des chiffres (quantitatif) et des échanges lors des rencontres (qualitatif)

➤ Dans le cas d'un renouvellement, joindre des éléments de bilan et/ou d'évaluation du précédent projet

cf. dossier bilan annexe

Date :

Signataires du projet :